

Conformément à l'article 52 n° 7 du règlement UE 2017 /745  
du Conseil relatif aux dispositifs médicaux (daté du 05/04/2017),

les **SEGUFIX**<sup>®</sup>-Bandagen,  
Das Humane System GmbH & Co. KG  
(SRN : DE-MF-000027702),

déclare par la présente, de manière contraignante et sous  
sa seule responsabilité, que les exigences essentielles de sécurité  
et de performance définies à l'annexe I du présent règlement sont  
satisfaites pour le médicament suivant :

**N° d'art. 7240 / 7340 / 7440 / 7140**

**N° d'art. 7246 / 7346 / 7446 / 7146**

**SEGUFIX<sup>®</sup> Ceinture d'assise**

dans les tailles et versions proposées selon la classe de prix 2024  
UDI-DI de base= PP01531724034 / Classe de risque = I

**Utilisation :**

- pour le soutien et positionnement des patients en fauteuil  
roulant ou autre siège adéquat
- application pour mesures privatives de liberté

**N° d'art. 7240 / 7340 / 7440 :**

- s'attache avec une fermeture clic derrière le dossier

**N° d'art. 7246 / 7346 / 7446 :**

- s'attache avec système de fermeture derrière le dossier

La procédure d'évaluation de la conformité conformément aux  
annexes II et III du règlement UE 2017/745 a été  
appliquée. Cette déclaration est valable de  
ladate d'émission jusqu'au  
24/05/2028.

Jesteburg, le 25/05/2026

Date de d'émission



R. W. de Sánchez  
- direction -

Conformément à l'article 52 n° 7 du règlement UE 2017 /745  
du Conseil relatif aux dispositifs médicaux (daté du 05/04/2017),

les **SEGUFIX**<sup>®</sup>-Bandagen,  
Das Humane System GmbH & Co. KG  
(SRN : DE-MF-000027702),

déclare par la présente, de manière contraignante et sous  
sa seule responsabilité, que les exigences essentielles de sécurité  
et de performance définies à l'annexe I du présent règlement sont  
satisfaites pour le médicament suivant :

**N° d'art. 7740**

**SEGUFIX<sup>®</sup> Ceinture d'assise Velcro<sup>®</sup>**

dans les tailles proposées selon la classe de prix 2024  
UDI-DI de base= PP01531774039 / Classe de risque = I

**Utilisation :**

- pour le soutien et positionnement des patients en fauteuil  
roulant ou autre siège adéquat
  - pas de fixation, car Velcro<sup>®</sup>.
- Attention : Ce modèle peut être considéré comme privatif  
de liberté par la loi si le patient ne peut ouvrir la sangle seul.
- s'attache avec une fermeture clic derrière le dossier
  - le Velcro<sup>®</sup> doit se recouvrir sur au moins 250 mm

La procédure d'évaluation de la conformité conformément aux  
annexes II et III du règlement UE 2017/745 a été  
appliquée. Cette déclaration est valable de  
ladate d'émission jusqu'au  
24/05/2028.

Jesteburg, le 25/05/2026

Date de d'émission



R. W. de Sánchez  
- direction -